



# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 4 rabiaa I 1433 – 27 janvier 2012

155<sup>ème</sup> année

N° 8

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

#### Assemblée Nationale Constituante

Nomination d'un chargé de mission, chef du cabinet du président de l'assemblée nationale constituante..... 295

#### Présidence de Gouvernement

Nomination d'un conseiller auprès du Chef du Gouvernement..... 295  
Arrêté du chef du gouvernement du 25 janvier 2012, portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement de conseillers adjoints au tribunal administratif..... 295

#### Ministère des Finances

Nomination d'un chargé de mission..... 295  
Nomination du chef du cabinet du ministre des finances ..... 295  
Nomination du secrétaire général du ministère des finances..... 295  
Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012, portant approbation du règlement intérieur de la mutuelle des agents de la douane..... 296  
Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012, portant délégation de signature en matière disciplinaire ..... 296  
Arrêtés du ministre des finances du 25 janvier 2012 portant délégation de signature ..... 296

#### Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Cessation des fonctions du directeur général de l'enseignement supérieur.... 298  
Nomination du directeur général de l'enseignement supérieur ..... 298

<b>Ministère de l'Industrie et du Commerce</b>	
Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 25 janvier 2012, portant création d'un groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Cité Ennasser du gouvernorat de Bizerte .....	298
<b>Ministère du Tourisme</b>	
Arrêtés du ministre du tourisme du 25 janvier 2012, portant délégation de signature .....	299
<b>Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille</b>	
Nomination d'un chargé de mission, chef du cabinet du ministre des affaires de la femme et de la famille .....	300
<b>Ministère du Développement Régional et de la Planification</b>	
Nomination d'un chargé de mission, chef du cabinet du ministre du développement régional et de la planification .....	300

# décrets et arrêtés

## ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE

### NOMINATION

#### Par décret n° 2012-27 du 26 janvier 2012.

Monsieur Moncef Hdidane, conseiller de première ordre de la chambre des députés, est nommé chargé de mission, pour occuper l'emploi de chef du cabinet du président de l'assemblée nationale constituante, et ce, à compter du 8 décembre 2011.

## PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

### NOMINATION

#### Par décret n° 2012-28 du 26 janvier 2012.

Monsieur Badreddine Briki, conseiller auprès du chef du gouvernement, est nommé chargé du suivi du travail gouvernemental avec rang et avantages d'un secrétaire d'Etat.

#### Arrêté du chef du gouvernement du 25 janvier 2012, portant ouverture d'un concours externe pour le recrutement de conseillers adjoints au tribunal administratif.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 72-40 du 1<sup>er</sup> juin 1972, relative au tribunal administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi n° 2011-2 du 3 janvier 2011,

Vu la loi n° 72-67 du 1<sup>er</sup> août 1972, relative au fonctionnement du tribunal administratif et au statut de ses membres, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée et notamment la loi organique n° 2001-78 du 24 juillet 2001,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 2 juillet 1998, portant organisation du concours externe pour le recrutement de conseillers adjoints au tribunal administratif.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au tribunal administratif, le 21 mars 2012 et jours suivants, un concours externe comportant étude du dossier, titres, travaux et diplômes des candidats, ainsi qu'une discussion avec les membres du jury, pour le recrutement de neuf (9) conseillers adjoints.

Art. 2 - Les candidatures sont déposées au siège du tribunal administratif sis au 13 rue Souk-Ahras 1060 Tunis.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces mentionnées à l'article 3 paragraphe "A" de l'arrêté du Premier ministre du 2 juillet 1998, portant organisation d'un concours externe pour le recrutement de conseillers adjoints au tribunal administratif.

Art. 3 - La date de clôture de la liste d'inscription des candidatures est fixée au 20 février 2012.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

## MINISTERE DES FINANCES

### NOMINATIONS

#### Par décret n° 2012-29 du 25 janvier 2012.

Monsieur Hédi Damak, administrateur en chef, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre des finances.

#### Par décret n° 2012-30 du 25 janvier 2012.

Monsieur Raouf Sfar, conseiller des services publics est nommé chef du cabinet du ministre des finances.

#### Par décret n° 2012-31 du 25 janvier 2012.

Monsieur Hédi Damak, administrateur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général du ministre des finances.

**Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012, portant approbation du règlement intérieur de la mutuelle des agents de la douane.**

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 53-89 du 14 mars 1989, portant constitution d'une mutuelle des personnels des douanes,

Vue le décret du 18 février 1954, sur les sociétés mutualistes,

Vu le décret 89-895 du 6 juillet 1989, portant organisation et fonctionnement de la mutuelle des personnels des douanes,

Vu l'arrêté du ministre du plan et des finances du 23 novembre 1989, portant approbation du règlement intérieur de la mutuelle des agents de la douane.

Arrête :

Article premier - Est approuvé le règlement intérieur de la mutuelle des personnels des douanes,

Art. 2 - Ce règlement intérieur annule et remplace le règlement intérieur approuvé par l'arrêté du ministre du plan et des finances du 23 novembre 1989.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre des finances*

**Houcine Dimassi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012, portant délégation de signature en matière disciplinaire.**

Le ministre des finances,

Vu la loi constituante n° 2011-06 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-2856 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2009-2864 du 5 octobre 2009, portant nomination de Madame Amel Jebari épouse Medini secrétaire général du ministère des finances,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, et en application des dispositions du décret n° 75-384 du 17 juin 1975, le ministre des finances délègue à Madame Amel Jebari épouse Medini secrétaire général du ministère des finances, le droit de signature des rapports de traduction devant le conseil de discipline et les décisions disciplinaires à l'égard des agents du ministère des finances à l'exception des décisions de révocation qui ne peuvent être prises que par le ministre des finances.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre des finances*

**Houcine Dimassi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012 portant délégation de signature.**

Le ministre des finances,

Vu la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-2856 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2005-376 du 23 février 2005, portant nomination de Madame Faouzia Moussa épouse Saïd chef du comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances,

Vu le décret n° 2011- 4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément au paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Faouzia Moussa épouse Saïd chef du comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances, est autorisée à signer par délégation du ministre des finances, tous les actes rentrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de 29 décembre 2011.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre des finances*

**Houcine Dimassi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

### **Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012 portant délégation de signature.**

Le ministre des finances,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-2856 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2009-2866 du 5 octobre 2009, portant nomination de Monsieur Mohamed Salah Chabbi El Ahsan chef du contrôle général des finances au ministère des finances,

Vu le décret n° 2011- 4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément au paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Mohamed Salah Chabbi El Ahsan chef du contrôle général des finances au ministère des finances, est autorisé à signer par délégation du ministre des finances tous les actes rentrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de 29 décembre 2011.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre des finances*

**Houcine Dimassi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

### **Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012 portant délégation de signature.**

Le ministre des finances,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2011-2856 du 7 octobre 2011,

Vu le décret n° 2009-2864 du 5 octobre 2009, portant nomination de madame Amel Jebari épouse Medini secrétaire général du ministère des finances,

Vu le décret n° 2011- 4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément au paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Madame Amel Jebari épouse Medini secrétaire général du ministère des finances, est autorisé à signer par délégation du ministre des finances tous les actes rentrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter de 29 décembre 2011.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre des finances*

**Houcine Dimassi**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE**

**CESSATION DE FONCTIONS**

**Par décret n° 2012-32 du 25 janvier 2012.**

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Samir Marzouki, professeur de l'enseignement supérieur en qualité de directeur général de l'enseignement supérieur à compter du 12 janvier 2012.

**NOMINATION**

**Par décret n° 2012-33 du 25 janvier 2012.**

Monsieur Wahid Gdoura, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur à compter du 12 janvier 2012.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE**

**Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 25 janvier 2012, portant création d'un groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Cité Ennasser du gouvernorat de Bizerte.**

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi constitutive 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi 94-16 du 31 janvier 1994, relative à l'aménagement et à la maintenance des zones industrielles et en particulier son article 7,

Vu le décret n° 94-1635 du 1<sup>er</sup> août 1994, portant organisation des groupements de maintenance et de gestion dans les zones industrielles et mode de leur constitution et leur gestion et notamment ses articles 5, 6 et 7,

Vu le décret n° 94-2000 du 26 septembre 1994, portant statuts-types des groupements de maintenance et de gestion des zones industrielles,

Vu la demande présentée par les occupants, les exploitants et les propriétaires d'immeubles de la zone industrielle de Cité Ennasser du gouvernorat de Bizerte,

Vu la lettre du gouverneur de Bizerte en date du 29 octobre 2011.

Arrête :

Article premier - Est créé un groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle de Cité Ennasser du gouvernorat de Bizerte conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi susvisée n° 94-16 du 31 janvier 1994. Les limites de ladite zone industrielle sont fixées conformément au plan annexé au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre de l'industrie et du commerce*

**Mohamed Lamine Chakhari**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Arrêté du ministre du tourisme du 25 janvier 2012, portant délégation de signature.**

Le ministre du tourisme,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-2122 du 27 juillet 2005, fixant les attributions du ministère du tourisme, tel que modifié par le décret n° 2008-2864 du 11 août 2008 portant changement de tutelle sur l'office du thermalisme,

Vu le décret n° 2005-2123 du 27 juillet 2005, portant organisation du ministère du tourisme, tel que modifié et complété par le décret n° 2010-794 du 20 avril 2010,

Vu le décret n° 2011-1969 du 13 septembre 2011, chargeant Monsieur Amor Azizi des fonctions de directeur des affaires administratives et financières au ministère du commerce et du tourisme,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement.

Arrête :

Article premier - conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Amor Azizi, directeur des affaires administratives et financières au ministère du tourisme, est autorisé à signer par délégation du ministre du tourisme, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Amor Azizi est autorisé à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories «A» et «B» soumis à son autorité, et ce, dans les conditions fixées à l'article deux du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 24 décembre 2011 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre du tourisme*

**Elyes Fakhfekh**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**Arrêté du ministre du tourisme du 25 janvier 2012, portant délégation de signature.**

Le ministre du tourisme,

Vu la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2005-2122 du 27 juillet 2005, fixant les attributions du ministère du tourisme, tel que modifié par le décret n° 2008-2864 du 11 août 2008 portant changement de tutelle sur l'office du thermalisme,

Vu le décret n° 2005-2123 du 27 juillet 2005, portant organisation du ministère du tourisme, tel que modifié et complété par le décret n° 2010-794 du 20 avril 2010,

Vu le décret n° 2010-1202 du 24 mai 2010, portant nomination de Monsieur Hassen Ghenia, en qualité de chargé de mission auprès du cabinet du ministre du tourisme,

Vu le décret n° 2011-1129 du 6 août 2011, portant nomination de Monsieur Hassen Ghenia en qualité de chef de cabinet du ministre du tourisme,

Vu le décret n° 2011-4796 du 29 décembre 2011, portant nomination des membres du gouvernement,

Arrête:

Article premier - conformément aux dispositions du paragraphe premier de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Hassen Ghenia, chef de cabinet au ministère du tourisme, est autorisé à signer par délégation du ministre du tourisme, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté prend effet à compter du 24 décembre 2011 et sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 25 janvier 2012.

*Le ministre du tourisme*

**Elyes Fakhfekh**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Hamadi Jebali**

**MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME  
ET DE LA FAMILLE**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2012-34 du 25 janvier 2012.**

Madame Sonia Taboubi épouse Ben Saida, administrateur en chef à l'office national des postes, est nommée chargée de mission pour occuper l'emploi de chef de cabinet de la ministre des affaires de la femme et de la famille.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
REGIONAL ET DE LA PLANIFICATION**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2012-35 du 25 janvier 2012.**

Monsieur Mohamed Elamine Kahlaoui, est nommé chargé de mission pour occuper l'emploi de chef du cabinet du ministre du développement régional et de la planification à compter du 2 janvier 2012.